

**COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024**

COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre, à 18h40, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François MILLET, sous la présidence de madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre d'élus présents à l'ouverture de la séance : 53

Date de convocation de la commune de La Hague : 10 décembre 2024

PRÉSENTS : ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BEAUMONT Monique, BECQUET Dominique, BEDEL Pauline, BELHOMME Dominique, BELHOMME Jérôme, BONNISSENT Marie-Suzanne, CANOVILLE Laurent, CERVANTES Simon, CONDAMIN Gaëlle, CRANOIS Louis, DALMONT Hubert, DELACOUR Thérèse, DESBOIS Noémie, DIGARD Antoine, DUBOST Nathalie, FAGNENT Jean-Pierre, FLEURY Jean-Marie, FRIGOUT Jean-Marc, GASNIER Philippe, GOACHET Joseph, GROF Béatrice, GUILLEMETTE Nathalie, HENRY Claude, JOURDAIN Patrick, JUMELIN Pascale, LADVENU Nathalie, LAGALLE Marie-Laure, LAPPREND Marie, LAVENU Patrick, LECOSTEY Jean, LEDAUPHIN Nathalie, LEFRETEUR Emmanuel, LELONG Sébastien, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse, LETOURNEUR Bruno, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MERCIER Philippe, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSENT Isabelle, NOEL Nelly, PERROTTE Thomas, POISSON Kévin, RENOUF Jean-Luc, ROCQUET-JACQUET Sophie, ROUCAN Robert, SANSON Noël, SANSON Séverine, TARDIF Pierre, TOLLEMER Pierre.

EXCUSES : CHARLES Véronique, COLLET Christian, GAUMAIN Mathieu, GOBIL Françoise, HAMELIN Magali, LARGERIE Anne, LELONG Nadine, LEMONNIER Caroline, SANSON Fabienne, SEBIRE Marine, TESTELIN Sébastien, TRAVERT Laurent.

PROCURATIONS :

Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à madame BEAUMONT Monique.

Monsieur DAMOURETTE Etienne a donné procuration à madame JUMELIN Pascale.

Madame NICOLLE Stéphanie a donné procuration à madame LEDAUPHIN Nathalie.

Monsieur PELLERIN Éric a donné procuration à madame BEDEL Pauline.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Madame MAHIER Manuela ouvre la séance à 18h40 et constate que le quorum est atteint.



Décisions prise dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil au maire

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil de la commune de La Hague du 10 juillet 2020 lui accordant la délégation sous les formes prévues à l'article précité, madame le maire rend compte des décisions prises sur le fondement de cette délibération.

Dont acte.



Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Madame MAHIER demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024 par 55 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote.



532DL2024-002

Election des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de La Hague

Après avoir procédé au vote électronique, conformément au règlement intérieur du conseil municipal, sous la présidence de madame MAHIER, maire, le résultat est le suivant

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	1
b. Nombre de votants.....	57
c. Nombre d'abstentions.....	1
d. Nombre de blancs.....	0
e. Nombre de suffrages exprimés.....	55
f. Majorité absolue.....	29

Les résultats obtenus sont :

Élection des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de La Hague

Liste 1 :

- Béatrice GROF
- Isabelle MORIN BONNISSENT
- Philippe MERCIER
- Stéphanie NICOLLE
- Thérèse DELACOUR
- Mélanie CHARDOT
- Jean-Marc FRIGOUT
- Dominique BELHOMME

La liste 1 ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, ont été proclamé représentants du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de La Hague, Béatrice GROF, Isabelle MORIN BONNISSENT, Philippe MERCIER, Stéphanie NICOLLE, Thérèse DELACOUR, Mélanie CHARDOT, Jean-Marc FRIGOUT et Dominique BELHOMME.

↳ **41DL2024-013** Modification des effectifs budgétaires

Par 44 voix pour, 12 abstentions et 1 voix contre, le conseil municipal a délibéré pour :

- Créer les postes permanents et non permanents proposés dans la présente délibération.
- Supprimer les postes comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- Autoriser madame le maire à signer les éventuels contrats ou avenants en découlant.
- Adopter le tableau des emplois ainsi proposé.
- Les dépenses afférentes seront prévues au chapitre 12 du budget.

↳ **14DL2024-026** Convention commune de La Hague - SDIS

Par 56 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Établir une convention de partenariat entre la commune de La Hague et le SDIS.
- Autoriser madame le maire à signer la convention entre la commune de La Hague et le SDIS.

↳ **14DL2024-027** Convention commune de La Hague – SNSM

Par 56 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Établir une convention de partenariat entre la commune de La Hague et la SNSM.
- Autoriser madame le maire à signer la convention d'utilisation des services.

↳ **14DL2024-028** Contrat de prévoyance

Par 57 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Adhérer au contrat de prévoyance proposé par le CDG50.
- Autoriser le maire à signer tous les documents y afférents.

↳ **14DL2024-029**

Vente par adjudication divers matériels

Par 56 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accepter l'ensemble des offres consignées dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.
- Autoriser le maire à finaliser les ventes et à signer tous les documents y afférents.

↳ **71DL2024-005**

Budget annexe Maison Médicale
Décision modificative n° 2024-02

Par 56 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la décision modificative n° 2024-02 du budget annexe Maison Médicale.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

↳ **71DL2024-006**

Budget commune de La Hague
Décision modificative n° 2024-03

Par 47 voix pour et 10 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la décision modificative n° 2024-03 du budget de la commune de La Hague.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

↳ **71DL2024-007**

Budget annexe campings de La Hague
Décision modificative n° 2024-01

Par 51 voix pour, 5 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la décision modificative n° 2024-01 du budget annexe campings de la Hague.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

↳ **71DL2024-008**

Budget annexe gîtes de La Hague
Décision modificative n° 2024-02

Par 53 voix pour et 4 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la décision modificative n° 2024-02 du budget annexe gîtes de La Hague.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

↳ **710DL2024-019** Révision du montant de l'attribution de compensation (AC) libre 2024

Par 57 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le montant d'AC libre 2024, tel que délibéré par la communauté d'agglomération :
 - AC libre 2024 en fonctionnement : 10 451 718 €
 - AC libre 2024 en investissement : 0 €
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

↳ **710DL2024-020** Adoption du rapport d'évaluation de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)

Par 57 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Adopter le rapport d'évaluation de la CLECT transmis le 10 septembre 2024 par la présidente de la CLECT.

↳ **711DL2024-005** Budget 2025 – ouverture des crédits d'investissement

Par 55 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser, jusqu'à l'adoption du budget primitif de 2025, madame le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ces crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

↳ **57DL2024-003** Procès-verbal de mise à disposition de biens et équipements par la commune de La Hague à la communauté d'agglomération Le Cotentin

Par 57 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Confirmer le transfert global des compétences eau et assainissement.
- Préciser que la délibération du 30 mai 2018 est complétée par la présente délibération.
- Autoriser madame le maire à signer le procès-verbal établi contradictoirement entre la commune de La Hague et la communauté d'agglomération Le Cotentin ainsi que tous les documents y afférents.

- Approuver le contenu du procès-verbal de mise à disposition des biens, des équipements et de subventions par la commune de La Hague à la communauté d'agglomération Le Cotentin, pour la compétence eau et assainissement collectif.
- Approuver dans un second temps le procès-verbal et son contenu de mise à disposition des biens et équipements par la commune de La Hague à la communauté d'agglomération Le Cotentin, pour la compétence assainissement non collectif, dès que le différend entre la commune de La Hague et communauté d'agglomération Le Cotentin sera traité (SPANC).
- Approuver les annexes du procès-verbal pour eau et assainissement collectif.

↳ **73DL2024-004** **Garantie d'emprunt accordée à la MFR dans le cadre de la rénovation du bâtiment administratif – Prêt Crédit Mutuel**

Par 56 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la garantie du prêt N°154890038000033908401 à la MFR La Hague, aux conditions précitées.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

↳ **710DL2024-021** **Créances irrécouvrables – budget principal**

Par 57 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant total de 4 221,04 €.
- La charge financière sera constatée au chapitre 65.

↳ **712DL2024-005** **Tarification borne camping-car – Commune déléguée de Gréville-Hague**

Par 57 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Fixer un tarif à 3 € pour 100 L (10 minutes d'eau) et 3 € pour 1 heure d'électricité.
- Encaisser et de régulariser la somme de 20 € représentant les recettes enregistrées en septembre et octobre 2024 avec la régie créée à cet effet.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération et de tous les documents y afférents.

↳ **14DL2024-030**

Mise à jour des conventions de mise à disposition du personnel entre le budget de la commune de La Hague et les budgets annexes gîtes et campings

Par 56 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider la mise à jour des conventions de mise à disposition du personnel entre le budget de la commune de La Hague et les budgets annexes gîtes et campings.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération et tous les documents y afférents.

↳ **14DL2024-031**

Projet de convention d'occupation du domaine privé pour raccordement à la fibre – Caravaning Le Clos Moisson, commune déléguée d'Urville-Nacqueville

Par 54 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accepter les termes de la convention d'occupation du domaine privé pour la pose de câbles fibre optique et boitiers de raccordements sur poteaux télécoms existants sur le site du caravaning le Clos Moisson,
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération et tous les documents y afférents.

↳ **710DL2024-022**

Demande de remboursement comme suite à annulation – Camping Le Hâble – Commune déléguée Omonville-la-Rogue

Par 57 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Rembourser l'intégralité de l'acompte versé aux locataires.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération et de tous les documents y afférents.

↳ **710DL2024-023**

Demande de remboursement comme suite à annulation – Camping Le Hâble – Commune déléguée Omonville-la-Rogue

Par 55 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Rembourser à hauteur de 50 % l'acompte versé par l'association, soit 90 €.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération et de tous les documents y afférents.

↳ **710DL2024-024** **Demande de remboursement – Salle des fêtes d'Herqueville suite à réclamations**

Par 57 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accorder à l'usager 50 € de remise pour la location de la salle communale de Herqueville,
- Autoriser madame le maire à déposer et signer tous les documents y afférents.
- Prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes.

↳ **75DL2024-031** **D3A : modifications des annexes de la délibération-cadre du dispositif**

Par 57 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Modifier les annexes à la délibération cadre du Dispositif d'Appui Aux associations selon les propositions précitées.
- Habiliter madame le maire à intervenir à la signature des conventions et de tous les documents y afférents.
- Compléter en conséquence par la présente délibération, les délibérations antérieures prises sur le même objet.

↳ **75DL2024-032** **D3A : versement de subventions de projets aux associations du territoire**

Par 57 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des dossiers qui ont été présentés, une subvention aux associations suivantes pour la réalisation de leur projet / action / manifestation :

Note de synthèse Délégation - Sport et Vie Associative Type de subvention : Projet janvier à août 2025					
Type de subvention	Nom de l'association - Projet	Subvention N-1 votée	Subvention N sollicitée	Subvention N proposée	1er versement*/**
Projet	BCH - Tournoi des jeunes - 31/05 et 01/06/2025	500,00 €	2 000,00 €	1 868,17 €	1 494,53 €
Projet	BCH - Tournoi open - 13 et 14/06/2025	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €
Projet	BCH - Tournoi Sénoir national et Régional - 30/08 et 31/08/2025	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Projet	Cœur d'enfant - Barjo - Du 12 au 16/06/2025	8 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	5 600,00 €
Projet	Pop Hague - Hague Express - 05/07 et 06/07/2025	600,00 €	600,00 €	600,00 €	480,00 €
Projet	PNH - Championnat de Funboard Slalom et Foil - 05/04 et 07/04/2025	5 090,95 €	20 500,00 €	3 462,52 €	2 770,02 €
Projet	ASSUN FOOTBALL - 50 ans du Club - 31/05/2025	- €	2 000,00 €	827,14 €	661,71 €
Projet	ASSUN FOOTBALL - Sunvillais - 20/06/2025	1 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	960,00 €
Projet	HRCJ - Courses vitesse endurance - 15 et 16/03/2025	1 665,13 €	2 200,00 €	1 959,27 €	1 567,41 €
Projet	Les Haguenards - Seafiers de La Hague - 18/05/2025	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €
Projet	Cotentin Moto Sport - Motocross - 04/05/2025	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	880,00 €
Projet	Cotentin Moto Sport - Enduro - 31/08/2025	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	880,00 €
Projet	USVA -Tournoi de sixte - 31/05/2025	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Projet	SIR - Concours CSO PRO et Amateurs circuit régional - 10/05/2025	1 515,72 €	5 000,00 €	2 201,83 €	1 761,46 €
Projet	ESPH -Tournoi de Football - 29/05 au 28/06/2025	- €	2 640,00 €	1 728,75 €	1 383,00 €
TOTAL		23 571,80 €	48 340,00 €	26 047,67 €	21 038,13 €

* Les premiers versements de subventions sont basés sur 80 % des montants votés en Conseil Municipal. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20 % sera versé à la fin du projet sous réserve de la transmission des éléments demandés.

**Les subventions de 500 € ou moins font l'objet d'un seul versement de 100 % du montant.

- Incrire les dépenses au budget de l'exercice 2025.
- Habiliter madame le maire à intervenir à la signature de tous les documents y afférents.

↳ **75DL2024-033 D3A : versement de subventions aux associations partenaires dans le cadre du dispositif coupons loisirs 2024/2025**

Par 57 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer au regard des dossiers qui ont été présentés, une subvention aux associations partenaires suivantes, dans le cadre du dispositif coupons loisirs 2024-2025 :

SUBVENTIONS COUPONS LOISIRS 2024-2025		
• Bénéficiaires : Enfants de 6 à 18 ans résidant sur le territoire et bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire de la CAF ou de la MSA.		
• Montant de l'aide : 25 % du coût de l'inscription plafonné à 50 €		
Dispositif limité pour une adhésion à une association du territoire de La Hague. Dérogation si l'activité recherchée par le bénéficiaire ne dispose d'aucune offre sur le territoire.		
Association	Nombre d'enfants	Montant total de l'aide
ASSUN TENNIS	1	35,00 €
MAJORETTES LADY'S STAR'S	11	151,25 €
ASSUN LUTTE	1	17,70 €
TENNIS CLUB DE LA HAGUE	17	531,25 €
TOTAL	30	735,20 €

- Incrire les dépenses au budget de l'exercice 2024.
- Habiliter madame le maire à signer tous les documents y afférents.

↳ **75DL2024-034**

D3A : versement de subventions de fonctionnement aux associations du territoire

Par 57 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations sportives suivantes, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2025 :

Note de synthèse Délégation - Sport et Vie Associative Type de subvention : Fonctionnement sport année civile 2025					
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention N-1 votée	Subvention N sollicitée	Subvention N proposée	1er versement*
Fonctionnement année civile 2025	CENTRE DE VOL A VOILE DE VAUVILLE HAGUE (CVVH)	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	1 600,00 €
Fonctionnement année civile 2025	HAGUE MODEL AIR CLUB (HMAC)	2 428,92 €	3 000,00 €	2 301,26 €	1 841,01 €
Fonctionnement année civile 2025	HAGUE RACING CLUB JUNIORS (HRCJ)	4 320,54 €	4 500,00 €	4 500,00 €	3 600,00 €
Fonctionnement année civile 2025	POLE NAUTIQUE DE LA HAGUE	225 194,58 €	260 000,00 €	224 544,87 €	179 635,90 €
Fonctionnement année civile 2025	SOCIETE HIPPIQUE RURALE (SHR)	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
Fonctionnement année civile 2025	SPORTING CLUB AUTO CROSS (SCAC)	2 407,40 €	4 000,00 €	1 360,00 €	1 088,00 €
TOTAL		238 851,43 €	276 000,00 €	237 206,13 €	189 764,90 €

* Les premiers versements de subventions sont basés sur 80 % des montants votés en Conseil Municipal. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20 % sera versé à la fin de l'exercice associatif sous réserve de la transmission des éléments demandés.

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations non sportives suivantes, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2025 :

Note de synthèse Délégation - Sport et Vie Associative Type de subvention : Fonctionnement hors sport année civile 2025					
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention N-1 votée	Subvention N sollicitée	Subvention N proposée	1er versement*
Fonctionnement Hors Sport 2025	SNSM GOURY	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	3 200,00 €
Fonctionnement Hors Sport 2025	PROTECTION CIVILE	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €
TOTAL		4 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €

* Les premiers versements de subventions sont basés sur 80 % des montants votés en Conseil Municipal. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20 % sera versé à la fin de l'exercice associatif sous réserve de la transmission des éléments demandés.

- Incrire les dépenses au budget de l'exercice 2025.
- Habiliter madame le maire à intervenir à signer tous les documents y afférents.

↳ **14DL2024-032**

Convention fourrière animale – année 2025

Par 43 voix pour, 10 abstentions, 2 voix contre et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Procéder à la signature d'un nouveau contrat de prestations de service de fourrière animale avec Luxury Dogs à partir du 1^{er} janvier 2025 sur la base des éléments précités.
- Incrire les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération et pour signer tous les documents y afférents.

↳ **710DL2024-025**

Indemnité Épine d'Hue

Par 54 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Verser une indemnité pour perte d'exploitation d'un montant de 1 154,16 € au profit de l'EARL l'Epine d'Hue, pour l'année 2024 au regard des éléments précités.
- Dire que les crédits sont prévus au budget général de la commune.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

↳ **75DL2024-035**

D3A : Versement de subvention de fonctionnement/projet aux associations du territoire

Par 52 voix pour et 5 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations « affaires générales » suivantes, une subvention de fonctionnement/projet au titre de l'exercice 2025 :

Délégation – AFFAIRES GENERALES
Type de subvention : Fonctionnement / Projet / 2025

Type de subvention	Nom de l'association	Subvention proposée	1 ^{er} versement*	Information complémentaire
Fonctionnement Pêche	USAGERS PORT OMONVILLE LA ROGUE	220,00 €	220,00 €	
	USAGERS PORT HOUQUET	261,87 €	261,87 €	
	USAGERS PORT RACINE	500,00 €	400,00 €	
Fonctionnement Développement économique	COMICE AGRICOLE	2 000,00 €	1 600,00 €	
Projet	COMITE DE FOIRE DE JOBOURG	16 000,00 €	12 800,00 €	
	FORUM DES METIERS	2 400 €	1 920,00 €	
	COMICE AGRICOLE	600,00 €	480,00 €	
TOTAL		21 981,47 €	17 681,87 €	

*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en conseil municipal en décembre 2025 déduction faite des avances déjà versées le cas échéant. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20 % sera versé à la fin de l'exercice associatif, du projet ou de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.

- Incrire les dépenses au budget de l'exercice 2025.
- Habiliter madame le maire à signer tous les documents y afférents.

↳ 32DL2024-016

Demande achat parcelles
Zone industrielle Digulleville

Par 42 voix pour, 10 abstentions, 5 voix contre, le conseil municipal a délibéré pour :

- Procéder à la cession des parcelles suivantes d'une superficie de 16 677 m² au profit de l'entreprise ORANO Recyclage :

PARCELLES	SUPERFICIE
163 AK 223	82 m ²
163 AK 222	704 m ²
163 AK 220	84 m ²
163 AK 224	207 m ²
163 AK 225	323 m ²
163 AK 226	233 m ²
163 AK 227	545 m ²
163 AK 228	1 091 m ²
163 AK 217	9 484 m ²
163 AK 219	3 924 m ²

Parcelles représentant
les anciens chemins
communaux

- Procéder à la désaffectation des parcelles citées ci-dessus et à leur déclassement afin de mener à bien le dossier.
- Désigner l'étude Napoléon pour la rédaction des actes notariés.
- Dire que les frais notariés, de bornage et arpantage éventuels seront à la charge de l'acquéreur.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération et de tous les documents y afférents.

↳ 32DL2024-016

Cession longère
Commune déléguée de Jobourg

Par 56 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Procéder à la vente des biens cadastrés suivants au prix de 70 000 € net vendeur :
 - o 257 B 728 et 729 correspondant au bâtiment dénommé longère,
 - o 257 B 673 correspondant à une emprise foncière nue non attenante de 76 m².
- Désigner l'étude Napoléon pour la rédaction de l'acte notarié.
- Dire que les frais notariés, de bornage et d'arpentage éventuel seront à la charge de l'acquéreur.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération et de tous les documents y afférents.

↳ 11DL2024-001

Avenant n° 2 à la convention entre la commune de La Hague et l'Office de Tourisme du Cotentin pour la programmation et la commercialisation de visites commentées sur les patrimoines de La Hague

Par 42 voix pour, 3 abstentions, 11 voix contre et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer l'avenant n° 2 à la convention concernant la programmation et la commercialisation de visites commentées sur les patrimoines de La Hague.
- Incrire les dépenses au budget de l'exercice 2025.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

↳ 75DL2024-036

D3A : versement de subventions aux associations culturelles du territoire

Par 56 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations « culture » suivantes, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2025 :

Note de Synthèse Délégation - Culture Type de subvention : Fonctionnement					
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1er versement*	Information complémentaire
FONCTIONNEMENT	AALCOVE	3 000 €	810 €	648 €	
FONCTIONNEMENT	HAG'ARTISTES	200 €	200 €	200 €	
TOTAL		3 200 €	1 010 €	848 €	

*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80 % des montants votés en conseil municipal en juillet 2024, déduction faite des avances déjà versées le cas échéant. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20 % sera versé à la fin de l'exercice associatif, du projet ou de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations « culture » suivantes, une subvention de projet au titre de l'exercice 2025 :

*Note de Synthèse
Délégation - Culture
Type de subvention : Projet*

Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1 ^{er} versement*	Information complémentaire
Projet	8088	500 €	500 €	500 €	
PROJET	COLLECTIVE LA POINTE	7 000 €	4 505 €	3 604 €	
PROJET	FESTIVAL BD CHERBOURG-EN-COTENTIN	2 000 €	1 955 €	1 564 €	
PROJET	FIEFFES MUSICIENS	4 000 €	3 490 €	2 792 €	
PROJET	LA HAGUE EN MUSIQUES	8 000 €	4 520 €	3 616 €	
PROJET	MUSIQUE MILLET	15 000 €	1 950 €	1 560 €	
TOTAL		36 830 €	16 920 €	13 636 €	

*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80 % des montants votés en conseil municipal en juillet 2024, déduction faite des avances déjà versées le cas échéant. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20 % sera versé à la fin de l'exercice associatif, du projet ou de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.

- Incrire les dépenses au budget de l'exercice 2025.
- Habiliter madame le maire à signer tous les documents y afférents.

↳ 14DL2024-033

Ecole des Arts Vivants de La Hague : convention de partenariat Ecole des Arts Vivants collège Le Hague Dike pour la réalisation d'un projet Musiques Actuelles« Hag'Zik » 2024-2025

Par 57 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accepter la proposition de partenariat présentée avec le collège Le Hague Dike selon les éléments précités.
- Autoriser madame le maire à signer de tous les documents y afférents.

↳ **14DL2024-034**

Proposition de convention de partenariat entre l'Ecole des Arts Vivants et l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP) de Querqueville pour la mise en place d'ateliers pédagogiques adaptés

Par 56 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accepter la proposition de partenariat présentée avec l'ITEP de Querqueville selon éléments précités.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

↳ **89DL2024-013**

Le Tourp, Maison de La Hague : programmation et animations 2025

Par 57 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer tous les documents concernant la programmation et les animations 2025 prévues à Le Tourp, Maison de La Hague.
- Autoriser madame le maire à rechercher et signer des subventions aux montants le plus élevé possible pour les projets présentés.
- Autoriser madame le maire à rechercher d'éventuels mécènes culturels et à signer les conventions le cas échéant.

↳ **89DL2024-014**

Service patrimoine : Maison natale Jean-François MILLET programme d'animations 2025

Par 57 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer tous les documents concernant les animations 2025 prévues à la Maison natale Jean-François Millet.
- Autoriser madame le maire à rechercher des subventions aux montants le plus élevé possible pour les projets présentés et à signer les documents le cas échéant.
- Autoriser madame le maire à rechercher d'éventuels mécènes culturels et à signer les conventions le cas échéant.

↳ **75DL2024-037**

D3A : versement de subvention de fonctionnement aux associations du territoire

Par 54 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations « SOLIDARITES » suivantes, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2025 :

Note de Synthèse Délégation - SOLIDARITES Type de subvention : Fonctionnement				
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1er versement*
Fonctionnement	CLUB de la 3ème jeunesse	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Fonctionnement	CLUB des Gens heureux	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Fonctionnement	CLUB DES RETROUVAILLES	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Fonctionnement	HAG FM	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €
Fonctionnement	LA GUINGUETTE DE LA HAGUE	600,00 €	450,00 €	450,00 €
Fonctionnement	COLLECTIF DE LA FETE DU PORT	900,00 €	300,00 €	300,00 €
Fonctionnement	Union nationale des combattants de St Germain des Vaux	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Fonctionnement	ACPG CATM TOE ET VEUVES CANTON DE BEAUMONT-HAGUE	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Fonctionnement	UNC (Union nationale des combattants) association d'urville-Nacqueville	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Fonctionnement	SORTIR DU SILENCE	1 000,00 €	876,00 €	700,80 €
Fonctionnement	LA MALLE A DYS	250,00 €	219,00 €	219,00 €
TOTAL		6 550,00 €	4 145,00 €	3 969,80 €

*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en Conseil Municipal en décembre 2024, déduction faite des avances déjà versées le cas échéant. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin de l'exercice associatif, du projet ou de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.

- Incrire les dépenses au budget de l'exercice 2025,
- Habiliter madame le maire à intervenir à signer de tous documents y afférents.

75DL2024-038

D3A : versement de subvention de fonctionnement et cycle d'activités ou petits projets aux association du territoire

Par 55 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations « solidarités » suivantes, une subvention de fonctionnement et cycle d'activités ou petits projets au titre de l'exercice 2025 :

<p style="text-align: center;">Note de Synthèse Délégation - SOLIDARITES Type de subvention : Fonctionnement et cycle d'activités ou petits projets</p>				
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1er versement*
Fonctionnement et cycle d'activités ou petits projets	PARENTHÈSE	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Fonctionnement et cycle d'activités ou petits projets	SAINT MARTIN ANIMATION	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Fonctionnement et cycle d'activités ou petits projets	ASSOCIATION LE TRAIT D'UNION	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Fonctionnement et cycle d'activités ou petits projets	CLUB 2000 DE SAINTE-CROIX BRANVILLE-HAGUE	700,00 €	700,00 €	560,00 €
Fonctionnement et cycle d'activités ou petits projets	CLUB DE LA DÉTENTE D'ACQUEVILLE	700,00 €	700,00 €	560,00 €
Fonctionnement et cycle d'activités ou petits projets	TON CLUB	365,00 €	365,00 €	365,00 €
Fonctionnement et cycle d'activités ou petits projets	CLUB LES SANS SOUCI	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Fonctionnement et cycle d'activités ou petits projets	LE BON ACCUEIL	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Fonctionnement et cycle d'activités ou petits projets	CLUB LES FALAISES	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Fonctionnement et cycle d'activités ou petits projets	CLUB LES LOISIRS DES CAMPS FLOTTEMANVILLE-HAGUE	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Fonctionnement et cycle d'activités ou petits projets	ACPG-CATM-TOE-VEUVES-OPEX Section locale de Beaumont- Hague, Herqueville	622,00 €	622,00 €	497,60 €
TOTAL		5 687,00 €	5 687,00 €	5 282,60 €

*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en Conseil Municipal en décembre 2024, déduction faite des avances déjà versées le cas échéant. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin de l'exercice associatif, du projet ou de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.

- Incrire les dépenses au budget de l'exercice 2025.
- Habiliter madame le maire à intervenir à la signature de tous les documents y afférents.

 **75DL2024-039** **D3A : versement de subvention de projet aux associations du territoire**

Par 54 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations « SOLIDARITES » suivantes, une subvention de projet au titre de l'exercice 2025 :

Note de Synthèse Délégation - SOLIDARITES Type de subvention : Projet				
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1er versement*
Projet	COMITE DES FETES DE DIGULLEVILLE	800,00 €	800,00 €	640,00 €
Projet	COMITE DES FETES D'URVILLE-NACQUEVILLE (apéro concert)	800,00 €	800,00 €	640,00 €
Projet	COMITE DES FETES D'URVILLE-NACQUEVILLE (soirée moules frites)	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Projet	COLLECTIF DE LA FETE DU PORT	4 000,00 €	4 000,00 €	3 200,00 €
Projet	GROUPE D'ENTRAIDE DES HANDICAPES DE LA HAGUE	1 446,00 €	1 446,00 €	1 156,80 €
Projet	LA GUINGUETTE DE LA HAGUE	1 650,00 €	1 650,00 €	1 320,00 €
Projet	PASSAGERS DU VENT	1 700,00 €	1 259,00 €	1 007,20 €
Projet	SORTIR DU SILENCE	1 000,00 €	741,00 €	592,80 €
Projet	HAGUE COMMERCES (Fête de la Madeleine)	12 000,00 €	12 000,00 €	9 600,00 €
TOTAL		23 896,00 €	23 196,00 €	18 656,80 €

*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en Conseil Municipal en décembre 2024, déduction faite des avances déjà versées le cas échéant. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin de l'exercice associatif, du projet ou de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2025.
- Habiliter madame le maire à intervenir à la signature de tous les documents y afférents.



75DL2024-040

D3A : Versement de subvention de fonctionnement aux associations du territoire – Développement durable

Par 54 voix pour, 2 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des critères en vigueur et des dossiers qui ont été présentés, aux associations citées ci-dessus, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2025.
- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2025, sur l'imputation suivante G50.
- Habiliter madame le maire à signer tous les documents y afférents.

↳ **75DL2024-041**

Versement d'une subvention exceptionnelle Lycée Agricole de Vire

Par 57 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer une subvention exceptionnelle de 780 €, au lycée professionnel de Vire, pour payer le transport.
- Approuver la signature de la convention avec le Lycée professionnel de Vire.
- Autoriser madame le maire à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents.

↳ **14DL2024-035**

Adhésion ALCOME

Par 54 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la signature du contrat-type entre la commune de La Hague et ALCOME pour la durée de l'agrément.
- Autoriser madame le maire à signer le contrat ainsi que tous les documents y afférents.

↳ **75DL2024-042**

Engagement des soldes de subventions enfance et jeunesse 2024 aux associations jeunesse

Par 50 voix pour et 7 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser la direction Éducation à engager les sommes suivantes, imputables au budget 2024 :
 - 123 039 € pour le solde de la jeunesse 2024 ;
 - 119 219 € pour le solde de l'enfance septembre à décembre 2024.

↳ **75DL2024-043**

Versement soldes subventions aux associations jeunesse enfance 2023/2024

Par 52 voix pour et 5 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Prévoir le versement des soldes de la subvention enfance 2023-2024.
- Autoriser le maire à signer les conventions, et tous les documents y afférents.

↳ **75DL2024-044**

Versement subventions aux associations jeunesse
Activité enfance 2025

Par 54 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Prévoir le versement de l'avance de la subvention enfance 2025 aux associations jeunesse du territoire.
- Autoriser le maire à signer les conventions, et tous les documents y afférents.

↳ **75DL2024-045**

Versement subventions aux associations jeunesse
Activité jeunesse 2025

Par 51 voix pour et 6 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Prévoir le versement de l'avance de la subvention jeunesse 2025 aux associations jeunesse du territoire.
- Autoriser le maire à signer les conventions, et tous les documents y afférents.

↳ **83DL2024-003**

Modification du règlement de voirie communale
Procédure de rétrocession de voiries privées

Par 57 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'intégration de la procédure de traitement des demandes au règlement de la voirie communale.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

↳ **11DL2024-002**

Avenant à la convention constitutive de groupement de
commande pour la fourniture d'électricité – Participation
financière des membres

Par 57 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et services associés instituant le versement d'une participation financière au bénéfice du SDEM50, coordonnateur du groupement.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

Madame MAHIER lève la séance à 21h25.

Le maire.
Manuela MAHIER.

